

## DÉCISION DU MAIRE

D.M. N°2020-128

### TARIFS DES SERVICES ENFANCE 2020-2021

Le maire de la commune de Beaupréau-en-Mauges,

VU la délibération n°17-08-02 du 29 août 2017 portant délégation du conseil municipal au maire et notamment de fixer, l'ensemble des tarifs, des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

Considérant que les commissions « Enfance-Jeunesse » et « Finances » ont validé les différentes propositions de tarifs ;

## DÉCIDE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** - De fixer les tarifs des repas de la restauration scolaire, des accueils périscolaires et accueils de loisirs extrascolaires selon les tableaux suivants :

### TARIFS, mise en application à partir du 1er juillet 2020

#### >> Accueils de loisirs extrascolaires (vacances scolaires) - tarif horaire

Quotient Familial	0 à 600	601 à 750	751 à 900	901 à 1 100	1 101 à 1500	1501 et plus	Forfait repas
Accueils de loisirs de Jallais et Villedieu	1,36 €	1,56 €	1,76 €	1,88 €	1,96 €	2,08 €	2,53 €

<i>Facturation au 1/4 d'heure</i>	0,34 €	0,39 €	0,44 €	0,47 €	0,49 €	0,52 €
---------------------------------------	--------	--------	--------	--------	--------	--------

.../...

## TARIFS, mise en application à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2020

### >> Restaurants scolaires - tarif du repas

Tarif enfant	3,85 €
Tarif enfant sans réservation ou hors délai	6,00 €
Tarif enfant allergique avec un repas fourni par les parents	2,50 €
Tarif adulte	6,00 €

### >> Accueils périscolaires des lundi, mardi, jeudi et vendredi - tarif horaire

	0 à 600	601 à 750	751 à 900	901 à 1 100	1 101 à 1 500	1 501 et +
Accueil périscolaire matin et soir Jallais / La Jubaudière / Villedieu-la-Blouère	2,08 €	2,48 €	2,88 €	3,28 €	3,68 €	4,08 €

Facturation au 1/4 d'heure      0,52 €    0,62 €    0,72 €    0,82 €    0,92 €    1,02 €

### >> Accueils périscolaires du mercredi - tarif horaire

Quotient Familial	0 à 600	601 à 750	751 à 900	901 à 1 100	1 101 à 1 500	1501 et plus	Forfait repas
Accueil périscolaire du mercredi Villedieu la Blouère	1,36 €	1,56 €	1,76 €	1,88 €	1,96 €	2,08 €	2,53 €

Facturation au 1/4 d'heure      0,34 €    0,39 €    0,44 €    0,47 €    0,49 €    0,52 €

**ARTICLE 2** - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le receveur municipal sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du conseil municipal au cours de sa prochaine séance.

. Ampliation sera adressée à Monsieur le sous-préfet de Cholet.

Fait à Beaupréau-en-Mauges le 9 mars 2020

Gérard CHEVALIER  
Maire de Beaupréau-en-Mauges



**Acte à classer****DM-2020-128**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2020-03-11T14-38-15.01 ( MI222377511 )

Identifiant unique de l'acte :

049-200053619-20200309-DM-2020-128-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Tarifs des services Enfance 2020-2021

Date de décision : 09/03/2020



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.10. Divers  
7.10.2. Tarifs des services publics (sauf eau et assainissement)Acte : 202003 128 tarifs service enfanc... Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 11/03/20 à 14:38

Par COURANT Delphine

Transmis

Date 11/03/20 à 14:38

Par COURANT Delphine

Accusé de réception

Date 11/03/20 à 14:48

